

**R.P.I. CAUJAC - ESPERCE - GRAZAC**  
**Conseil d'École Commun du vendredi 16 octobre 2020**  
**18H00 à Grazac**

Présents :

Elus :

Jean-Claude BLANC	Vice-Président du Syndicat des Coteaux.
Annie BRUNANCHON	Déléguée Syndicat de Grazac- Commission personnel cantine.
Joël CAZAJUS	Président du Syndicat des Coteaux.
Christophe DEMESSANCE	Délégué Syndicat de Grazac.
Emilie FREYCHE	Maire de Caujac.
Cyrille GASPAILLARD	Déléguée Syndicat de Lagrâce-Dieu.
Marie-Hélène GAULTIER	Déléguée Syndicat de Caujac.
Patrick LACAMPAGNE	Maire d' Esperce, 1er Vice-Président du Syndicat des Coteaux.
Laurent PAIRASTRE	Délégué Syndicat de Caujac.
Elodie QUILLAUD	Vice-Présidente du Syndicat des Coteaux.
Nathalie ROUQUET	Déléguée Syndicat de Caujac.
Céline VANNIER	Déléguée Syndicat de Caujac.
Michel ZDAN	Maire de Grazac.

Délégués parents d'élèves :

Emilie AERN	Déléguée Parents d'élèves de Caujac, suppléante.
François BIZET	Délégué parents d'élèves d'Esperce.
Audrey CACHOT-RIZZO	Déléguée Parents d'élèves de Grazac.
Gaëlle DENAES	Déléguée Parents d'élèves de Grazac, suppléante.
Sofia DIAS	Déléguée parents d'élèves de Caujac, suppléante.
Imane HANTAR	Déléguée parents d'élèves de Caujac.
Claire KUCHLY	Déléguée Parents d'élèves de Caujac.
Philippe NAYRAC	Délégué Parents d'élèves d'Esperce, suppléant.
Mathieu PUJOL	Délégué Parents d'élèves de Grazac, suppléant.
Marion SAUPHANOR	Déléguée parents d'élèves de Grazac.

Enseignants :

Amandine BERGES	Directrice école de maternelle de Grazac
Céline BUCKET	Adjointe école de Caujac
Cécile COMBES PIALAT	Directrice écoles de Caujac et d'Esperce
Delphine LOISON	Adjointe école de Grazac
Marion MACHENAUD	Adjointe école de Caujac
Joël MALET	Adjoint école de Grazac
Sophie SAJDAK	Adjointe école de Caujac
Nicole TENIAS	Adjointe école de Caujac

Agents :

MONTAUT Sandrine	Agent territorial spécialisée des écoles maternelle, école de Grazac.
SOUM Cendrine	Agent technique.

Excusés : Sylvie ESTIVALS, Inspectrice de l'Éducation Nationale ; Carole ZONTA HUSSON, Adjointe école d'Esperce et GHEDAB Stéphanie, JOUGLA Fabien, SZADO Ludivine, TORRES Marilyne. délégués parents d'élèves de Caujac.

## **PRÉAMBULE : modalités de fonctionnement des trois Conseils d'École.**

### **- présentation du RPI.**

L'école maternelle de Grazac fait partie d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec l'école élémentaire de Caujac et l'école élémentaire d'Esperce.

### **- vote du fonctionnement en un conseil d'école commun.**

Le fonctionnement en un conseil d'école commun pour l'année scolaire 2020-2021 est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur et les dates des prochains conseils d'écoles seront adressés par mail par Mesdames les Directrices.

## **1 - Présentation R.P.I., Rentrée 2020:**

- **Effectifs R.P.I, les classes, les équipes.**

### **-École maternelle :**

Compte tenu des effectifs importants en maternelle 67 élèves , un groupe de 9 élèves effectue son année de grande section de maternelle à l'école de Caujac.

Il y a donc actuellement 58 élèves inscrits à l'école : 23 PS, 17 MS et 18 GS , répartis dans 2 classes.

- Une classe de PS-MS de 29 élèves : 12 PS et 17 MS. Il s'agit de la classe de Monsieur Malet Joël titulaire et de Madame Loison Delphine.
- Une classe de PS/GS de 29 élèves : 11 PS et 18GS. Il s'agit de la classe de Mme Berges Amandine. Madame Loison Delphine effectue les journées de décharge de direction.

Mesdames Szmata Nadine et Montaut Sandrine sont des Agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Madame Darolles Nicole s'occupe de la garderie et de l'entretien des parties communes. Elle gère également la restauration scolaire accompagnée de Madame Lacroix Gervaise et de Madame Montaut Sandrine.

### **- Écoles élémentaires :**

**CAUJAC** → GS-CP : 9 + 15 (16 à partir du 2 novembre) = 24 - 25 (une ATSEM est présente les lundis, mardis, vendredis matin et le jeudi après-midi : Nathalie BOYALS), CP-CE1 : 10 + 15 = 25, CE1-CE2 : 7 + 19 = 26, CE2-CM1 : 9 + 16 (18 à partir du 2 novembre) = 25 - 27 soit 100 élèves au total (103 à partir du 2 novembre)

**ESPERCE** → CM2 : 23

soit 123 élèves (126 élèves à partir du 2 novembre).

### **Présentation des nouveaux enseignants.**

Mme BUCKET Céline (CE1-CE2) et Mme SAJDAK Sophie (décharge de direction à Caujac le jeudi).

- **Résultats des élections des parents d'élèves.**

Les élections des représentants des parents d'élèves ont été organisées par correspondance uniquement.

**-Pour l'école de Grazac :** deux sièges à pourvoir, une liste unique composée de 2 titulaires Madame CACHOT Audrey et Mme SAUPHANOR Marion et de 2 suppléants Madame DENAES Gaëlle et Monsieur PUJOL Mathieu. Nombre d'inscrits 109/ Nombre de votants 83/ Nombre de bulletins blancs ou nuls 12/ Nombre de suffrages exprimés 71 soit un taux de participation de 76,15 %

**-Pour les écoles de Caujac et Esperce :**

CAUJAC : 69 % de votants (113 et 10 nuls / 177 inscrits), 4 sièges à pourvoir, 1 liste : 4 titulaires, 4 suppléants.

ESPERCE : 71 % de votants (32 votants / 45 inscrits) 1 siège à pourvoir, 1 liste : 1 titulaire, 1 suppléant.

- **Rappel horaires des écoles.**

### **-École maternelle de Grazac :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20. Les portes s'ouvrent 10 minutes avant pour les accueils du matin et de début d'après-midi soit de 8h40 à 8h50 et de 13h10 à 13h20. Les enfants qui vont au dortoir l'après-midi sont priés d'arriver à 13h00 précises pour ne pas retarder le coucher de la sieste.

Les familles sont priées de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école. Les retards perturbent à la fois l'enfant et la vie de l'école.

Les familles des élèves de petite section qui souhaiteraient un aménagement de l'assiduité scolaire l'après-midi devront s'adresser à la Directrice de l'école qui soumettra le dossier à Mme L'Inspectrice.

Pour la sécurité des élèves veillez à bien fermer tous les portails sur les temps scolaire et périscolaire.

L'instruction obligatoire débute à l'âge de 3 ans, une obligation d'assiduité s'applique.

En cas d'absence, pensez à prévenir le plus tôt possible par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail ou en laissant un message sur le répondeur de l'école.

Dans ce contexte sanitaire, les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Les familles en informent la directrice. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Si un enfant présente des symptômes évocateurs du Covid-19, ou si c'est un cas confirmé, son retour à l'école se fera sur présentation d'une attestation sur l'honneur. Elle a été adressée par mail aux parents en même temps que les consignes sanitaires.

Les familles de l'école seront informées d'un cas confirmé de Covid 19. A ce jour, il n'y en a pas sur l'école.

#### **-Ecoles élémentaires : (semaine à 4 jours)**

**CAUJAC** : 8h40-11h40 – 13h40-16h40

**ESPERCE** : 8h30-12h00 – 14h00-16h30

L'accueil a lieu 10 minutes avant d'entrer en classe.

Les consignes sanitaires sont les mêmes qu'à l'école maternelle. A ce jour, il n'y a pas eu de cas confirmé de Covid 19 sur l'école.

## **2- Renouvellement rythmes scolaires :**

- **Votes des propositions d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2021.**

### **-Écoles de Caujac et Grazac :**

**Liste des personnes autorisées à voter ce jour : 19 au total.**

**Les élus :**

M. CAZAJUS, Mme FREYCHE, M. LACAMPAGNE, M. ZDAN.

**Les directrices:**

Mme BERGES, Mme COMBES-PIALAT.

**Les enseignants :**

Mme BUCKET, Mme LOISON Mme MACHENAUD, M. MALET ,Mme SAJDAK , Mme TENIAS.

**Les représentants de parents d'élèves :**

Mme AERN, M. BIZET, Mme CACHOT-RIZZO, Mme DIAS, Mme HANTAR, Mme KUCHLY Claire, Mme SAUPHANOR.

**VOTE : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Après consultation de ses membres et un vote, le conseil d'école propose à l'unanimité le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles de Caujac et Grazac telles qu'elles existent déjà :

Pour l'école de **Grazac** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20.

Pour l'école de **Caujac** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 16h40.

### **-École élémentaire d'Esperce :**

Proposition de modification des horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 au lieu de 8h30-12h00 /14h00-16h30 dans le but d'équilibrer le temps de classe du matin et celui de l'après-midi. Ces nouveaux horaires sont compatibles avec le transport scolaire.

**Liste des personnes autorisées à voter ce jour : 19 au total.**

**Les élus :**

M. CAZAJUS, Mme FREYCHE, M. LACAMPAGNE, M. ZDAN.

**Les directrices:**

Mme BERGES, Mme COMBES-PIALAT.

**Les enseignants :**

Mme BUCKET, Mme LOISON Mme MACHENAUD, M. MALET ,Mme SAJDAK , Mme TENIAS.

**Les représentants de parents d'élèves :**

Mme AERN, M. BIZET, Mme CACHOT-RIZZO, Mme DIAS, Mme HANTAR, Mme KUCHLY Claire, Mme SAUPHANOR.

**VOTE : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Après consultation de ses membres et un vote, le conseil d'école propose à l'unanimité la modification des horaires de l'école élémentaire d'Esperce : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

## **3 – Projet d'école : présentation du nouveau projet d'école et des activités menées :**

- **Projet d'école 2018-2022 :**

« pour un RPI dynamique : favoriser la communication et l'autonomie pour impliquer les élèves dans leurs apprentissages » s'articule autour de 3 axes : la continuité des enseignements, la qualité du climat scolaire et l'ouverture de l'école. Il a été validé par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale. Cette année, les élèves participeront entre autres à des activités liées au projet.

Pour favoriser la continuité des apprentissages nous organiserons notamment une liaison GS-GS et GS-CP. Dans ce contexte sanitaire, nous envisagerons initialement une correspondance. Le projet d'école est consultable dans le bureau de Mesdames les Directrices.

#### **-École de Grazac :**

Remerciements adressés aux parents, bénévoles, associations, municipalité qui ont participé à la réalisation des projets l'an passé, même si certains n'ont pas pu se concrétiser à cause de la crise sanitaire.

Avant d'aborder les prochains projets, Mme Berges dresse un bilan rapide de cette rentrée particulière et remercie tous les acteurs (parents, enseignants, personnels, municipalités, syndicats des coteaux) qui ont œuvré à la réussite de cette rentrée scolaire.

A l'école maternelle, sur le temps scolaire, le déroulement de la journée et les espaces sont aménagés pour favoriser le respect des gestes barrières et limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes d'élèves de classes différentes. La cour, les sanitaires, la cantine et le dortoir sont divisés en deux espaces réservés à chaque classe. Un système de rotation est établi pour l'utilisation du hall. Dans chaque classe, l'organisation est identique à celle des rentrées précédentes (pas de distanciation physique entre élève, partage du matériel, accès aux différents jeux ...) Un lavage ritualisé des mains est mis en œuvre. Cette rentrée s'est bien déroulée, les enfants ont investi les lieux selon l'organisation établie. Ils ont découvert pour certains et retrouvé pour d'autres leur école avec enthousiasme. L'Équipe était heureuse des les accueillir.

#### **-École de Caujac :**

Le matin, les enfants rentrent tous par le petit portail devant l'école car ils arrivent au compte-goutte. Le soir, les sorties sont différenciées : GS-CP et CP-CE1, petit portail devant l'école. CE1-CE2 et CE2-CM1, le grand portail côté cantine. Les entrées et les sorties de classe se font par des espaces différents. Les différentes activités de la journée de classe sont organisées afin de limiter le croisement des groupes. Le lavage de mains se fait comme indiqué dans le protocole sanitaire publié par le ministère de l'Éducation Nationale.

#### **-École d'Espèrce :**

Pas de modification du fonctionnement puisque c'est une classe unique. Les élèves se lavent les mains comme indiqué dans le protocole sanitaire publié par le ministère de l'Éducation Nationale.

- **Concernant les activités:**

#### **-École de Grazac :**

Le projet **chorale** est reconduit cette année. Il y a une intervenante musique tous les mardis matin 10h50 à 11h50. ( ½ heure dans chaque classe). Les séances ont débuté le mardi 29 septembre.

De plus, dès le mois de novembre, tous les vendredis matin les enfants se retrouveront pour chanter ( chacun dans son espace).

**En décembre**, le Père Noël viendra également à l'école et les élèves découvriront leur cadeaux et partageront un petit goûter. Un marché de Noël pourrait être organisé au profit de l'école. L'implication des familles est nécessaire pour la réussite de ce projet.

Aux mois de **janvier** et **février** des activités autour du « type d'écrit de la recette » seront menées (fête de la galette, réalisation de crêpes).

En mars, nous préparerons le **carnaval**. Nous adapterons les modalités du carnaval au contexte sanitaire.

Au cours de l'année, il y aura également une **matinée portes** ouvertes durant laquelle nous accueillerons les parents pour une représentation.

Le projet **jardin se poursuit**. Les élèves de l'école planteront des bulbes et sèmeront des graines. Les plants seront ensuite placés dans les jardinières de l'école.

Les élèves aborderont également le **tri des déchets** : mise en place des consignes de tri. Activités liées au composteur de l'école.

Les élèves de Grande section et les élèves de Moyenne section (par demi-groupe) iront à la **piscine de Saverdun** tous les jeudis matin 9h45-10h30, au cours du deuxième trimestre :

7,14,21,28 janvier ; 4 et 11 février ; 4,11,18,25 mars.

Ils partageront le bassin avec la classe de CE1-CE2 de l'école élémentaire de Caujac.

Les classes auront besoin d'accompagnateurs agréés par l'Inspection Académique.

Au cours du dernier trimestre les enfants de la maternelle participeront à un projet **des arts du cirque**. Une intervenante agréée viendra sur l'école tous les jeudis du 1<sup>er</sup> avril au 17 juin. Les séances seront financées par la coopérative scolaire.

**Le prêt de livres** se poursuit cette année encore. Les enseignants de l'école sollicitent l'aide des parents pour dresser une liste des ouvrages, effectuer un tri, réparer les œuvres etc.

#### **-Écoles de Caujac-Espèrce :**

**- Intervenante musique** : 30 minutes pour chaque classe le vendredi après-midi. Travail autour des périodes historiques mélangeant chant et percussions corporelles. Le spectacle sera présenté en fin d'année ou filmé et diffusé aux parents en fonction des règles sanitaires.

- **Bibliothèque** : nous essayons de trouver une organisation dans le respect des règles sanitaires afin que les enfants puissent emprunter un livre par mois comme les années précédentes.
- **Piscine** : de janvier à mars. Le jeudi pour les classes de GS-CP et CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2, le vendredi pour les classes de GS-CP et CP-CE1.
- **Rugby** : nous sommes dans l'attente d'une réponse du club d'Auverive afin de voir si une intervention est possible dans le courant de l'année à Caujac et Esperce.
- **Les incorruptibles** : projet reconduit pour toutes les classes de Caujac et Esperce sauf celle de CE2-CM1 car un autre projet lecture est en cours (rallye roman policier)
- **Petits champions de la lecture** (Esperce) : entraînement à la lecture à voix haute d'un texte. Un élève représentera la classe lors du concours.
- **Election des délégués de classe** : elle a eu lieu les 9 et 12 octobre. Un conseil de délégués par trimestre se tiendra. La majorité des travaux demandés par les élèves ont été réalisés (miroir dans les toilettes des garçons, descendre les paniers de basket, tracer les lignes du terrain ...). Nous en remercions le syndicat des coteaux et les mairies de Caujac et Esperce.
- **Cinéma** : chaque classe ira au cinéma 2 fois dans l'année  
GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2 : Calamity (film d'animation), Dans les bois (documentaire)  
CE2-CM1, CM2 : Donne-moi des ailes (documentaire), le peuple loup (film d'animation)
- **Spectacle** (offert par la coopérative scolaire) : il n'aura pas lieu au mois de décembre. Afin d'éviter le brassage des élèves, nous avons opté pour un spectacle dans une salle plutôt que de faire venir un spectacle dans une salle des fêtes. Nous sommes en contact avec un théâtre de Muret. Les parents seront tenus informés.
- **Journée des bons copains** : nous réfléchissons à une organisation permettant d'éviter le brassage des classes.  
Des sorties à la journée sont envisagées mais dépendront des conditions sanitaires. Les parents seront tenus informés.

#### **4 - Vote des règlements intérieurs des écoles. Bilans coopératives scolaires.**

- **Règlements intérieurs :**

- École de Grazac : présentation des modifications.**

Admission et inscription :

« du carnet de santé (vaccination obligatoire) ; d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication vaccinale ».

Fréquentation scolaire :

« A la demande de la famille auprès de la Directrice de l'école qui la soumettra à Mme L'Inspectrice, le temps de présence d'un enfant scolarisé en petite section peut être aménagé l'après-midi. Un enfant de petite section qui effectue la sieste hors de l'école peut rejoindre la classe à 15h00 pendant la récréation de l'après-midi. »

- **École de CAUJAC** : le changement suivant a été apporté : interdiction d'apporter des cartes (type pokémon) dans l'école.

- École d'ESPERCE** : même règlement intérieur que l'année dernière.

Les règlements des trois écoles sont adoptés à l'unanimité.

Dans chaque école, le règlement intérieur sera distribué aux familles et affiché à l'entrée de l'école.

- **Bilan des coopératives scolaires :**

Remerciements aux parents et associations qui ont aidé à financer les projets.

- École de Grazac** 4131,02 euros au 30/09/20.

- Écoles de CAUJAC et ESPERCE** : 3793,90 € au 30/09/2020.

#### **5- Budget 2020 :**

Les Directrices remercient le Syndicat des coteaux et la municipalité pour les travaux déjà effectués.

- Grazac :**

**Sanitaires enfants** : la réparation de la fuite de l'urinoir de gauche est en cours. Il faudrait réparer la fenêtre cassée, le tuyau d'entretien des sanitaires, serrure de la porte extérieure. Monsieur Lacampagne précise que l'urinoir est à changer.

**Classe de Monsieur Malet et Madame Loison** : installer des rideaux qui occultent.

**Classe de Madame Bergès** : réparer le store coincé.

**Préau, salle commune** : installer des panneaux d'affichage supplémentaires. Réparer la poignée de la porte extérieure. Monsieur Lacampagne précise que les panneaux ont été commandés.

**Dans la cour** : graviers de la structure de jeu, bâches du talus, goudron qui se soulève. Monsieur Lacampagne ajoute qu'une intervention est prévue dans les écoles concernées.

**École** : sécuriser le petit portillon de la cour, clef du portillon du point d'évacuation.

Travaux d'ouverture à distance du grand portail.

-Équipement numérique pour chaque classe. Le matériel devrait être dans les écoles en janvier 2021.

Les travaux relatifs à la sécurité des enfants sont évidemment prioritaires. Dans la mesure du possible, ils auront lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur Lacampagne précise qu'un projet de l'isolation de l'école de Grazac est à l'étude.

#### **-Caujac et Esperce:**

La mairie de Caujac a fait une demande auprès du syndicat des coteaux afin que l'intérieur de l'école soit intégralement repeint. La majorité des travaux demandés les années précédentes a été réalisée. La Directrice remercie le syndicat des coteaux et la mairie qui a mis à disposition ses employés municipaux pour effectuer ces travaux.

### **6 - Exercice d'évacuation incendie :**

- **Incendie :**

-**Grazac :** l'exercice incendie a été réalisé le 28 septembre 2020. Alarmes audibles. Il manque un panneau au point de rassemblement. Pour le portillon d'évacuation, demande d'installer une serrure qui fonctionnerait avec le « pass école ». La municipalité de Grazac s'occupera rapidement de cette serrure.

#### **-Caujac et Esperce :**

Les exercices incendie ont été réalisés le jeudi 1<sup>er</sup> octobre. Ils se sont bien déroulés. A Caujac, la classe de CE2-CM1 entend peu l'alarme. La classe de CP-CE1 la prévient en cas de besoin. La porte de sortie de secours de la classe de Mme BUCKET fonctionne mal. A Esperce, il manque la clé permettant de désactiver le boîtier. Le syndicat des coteaux a fourni un tournevis afin de pouvoir arrêter l'alarme.

### **7 - Questions des parents :**

**Tout d'abord il y a des remerciements pour le personnel enseignant et pour cette rentrée particulière!**

#### **1/ ÉCOLE**

- Pour Caujac, il n'y a pas de jeu disponible pendant les récréations (juste un ballon). Serait-il possible d'en prévoir ou peut-on envisager que les enfants amènent dans leur cartable des jeux d'extérieur type corde à sauter, élastique, etc ?

Des cordes à sauter, des élastiques, des échasses avaient été achetés par la coopérative scolaire mais ont été très vite cassés par les élèves. Une table de ping-pong est à disposition des élèves mais ils en prennent peu soin. Les enfants peuvent amener des jeux à l'école mais, conformément au règlement intérieur de l'école, cela n'engage que la responsabilité des parents. Il est demandé aux parents de veiller à ce que les cartables ne soient pas surchargés de jeux. Pendant le temps de cantine, pour éviter les vols, les parents demandent si un carton pourrait être installé à l'entrée de la salle afin que les enfants y déposent leurs jeux.

- Pour être en accord avec votre projet sur l'écologie et le tri des déchets, serait-il possible de ne pas imprimer les récapitulatifs de réunion de rentrée pour chaque parent d'élève mais de l'afficher sur un panneau à l'entrée des écoles pour limiter la consommation de papier ?

La taille du panneau d'affichage de l'école ne permet pas d'y placer l'ensemble des comptes-rendus. De plus, il est important que les parents soient tous informés du fonctionnement de la classe de leur enfant. Il est envisagé d'envoyer les comptes-rendus par mail et de mettre uniquement un mot dans le cahier de liaison afin d'informer les parents que le compte-rendu leur a été envoyé par mail. Ceux qui le veulent sous format papier pourront en faire la demande. Le syndicat des coteaux précise qu'il est en train de rénover son site internet et qu'il sera possible d'y publier des documents. La mairie de Caujac a créé un onglet « école » sur son site internet.

- Une partie des parents ne comprend toujours pas pourquoi elle a dû fournir une ramette de papier pour cette année scolaire. Le syndicat des coteaux n'est-il pas en mesure d'assurer l'achat de ces fournitures ? D'autant qu'avec le confinement, nous supposons qu'il doit rester du matériel de l'année dernière...

Habituellement, le syndicat des coteaux prend en charge ces achats qui sont déduits des budgets de chaque classe. Afin d'harmoniser nos pratiques avec celle de l'autre RPI géré par le syndicat des coteaux, il a été décidé de demander aux parents une ramette de papier. La fourniture, par les parents, d'une ramette de papier permettra d'alléger les dépenses de chaque classe et donc de faire d'autres achats (livres pour la classe ...)

- Serait-il possible de transmettre les prospectus et autres catalogues (par exemple pour les chocolats de Noël) dans les cartables des enfants dans la mesure où vous avez utilisé ce biais pour nous transmettre les prospectus de l'école des loisirs ou Bayard?

Dans le respect du principe de neutralité commerciale, nous ne sommes pas autorisés à transmettre des prospectus et catalogues dans les cartables des enfants.

- Est-il possible de connaître le rapport projets/ budgets des écoles dans le but de quantifier les actions à mener par les parents d'élèves et ainsi être au plus près des besoins et travailler en collaboration avec les enseignants ?

Les familles sont informées des différents projets et de leurs coûts. Nous prévoyons des sorties cette année. Nous nous adapterons à l'évolution du contexte sanitaire.

Sur proposition des parents, l'équipe enseignante des écoles de Caujac et Esperce va réfléchir à une demande de participation facultative à la coopérative scolaire auprès des familles des écoles.

Pour la classe de découverte, la coopérative scolaire des écoles élémentaires a reçu un avoir correspondant aux frais engagés. Si l'école ne l'utilise pas (délai de 18 mois) le montant sera remboursé à la coopérative scolaire.

## 2/ CANTINE

- Cantine de Caujac : le problème du bruit est toujours présent... Le service est rapide et les enfants n'ont pas le droit à une deuxième portion par manque de temps, les grands volent la nourriture dans l'assiette des plus petits, les plats sont souvent froids voir congelés et il manque en quantité. Les plats seraient froids lors du 2nd service. Pourquoi le remplissage des carafes est-il interdit ?
- Il est remonté que certains enfants mangent leur goûter le matin car ils savent qu'ils n'auront pas assez le midi ou parce qu'ils n'aiment pas ce qui est proposé à la cantine. Un travail sur le qualitatif et le quantitatif est-il envisagé ? Cela évitera peut-être pas mal de gaspillage.

Réponse du syndicat des coteaux : les élus se sont régulièrement rendus à la cantine. Il y a du bruit mais c'est normal à l'heure du repas. Un service dure environ 45 minutes ce qui est un temps raisonnable pour manger. La température des plats est prise à la sortie du four. Au plus bas, ils sont à 68°. Les portions par enfant sont grammées par Elior.

Lorsqu'il y a des restes, les enfants qui le souhaitent sont resservis. Quand il reste de l'eau dans les carafes des tables voisines, elles sont utilisées avant de remplir à nouveau les carafes vides.

Madame La Maire de Caujac demande au responsable de la restauration scolaire du Syndicat des Coteaux la rédaction d'un « protocole cantine » pour l'école.

## 3/ GARDERIE

- Il semble qu'il n'y ait pas beaucoup de jeux et de matériel pour la garderie de Caujac. Quels achats ont été faits l'année dernière, le budget à cette intention regroupe t-il garderie et école ?

Mme SOUM, en charge de la garderie, est en train de préparer une commande prise en charge par le syndicat des coteaux. Le budget alloué par le syndicat des Coteaux à chaque classe ne sert pas à financer les achats relatifs aux activités périscolaires (garderie).

## 4/ TECHNIQUE

- Serait-il possible qu'il y ait de l'eau chaude aux robinets des sanitaires de Caujac ? Etant donné la saison et la crise sanitaire actuelle, les mains des enfants vont vite s'abîmer s'il n'y a que de l'eau froide... (des propositions d'installations écologiques réalisables par des entreprises locales ont été suggérées par certains parents)

Le syndicat des coteaux va se renseigner pour voir si cela est financièrement réalisable. Les délégués des parents d'élèves enverront les propositions faites par des entreprises locales au syndicat des coteaux.

- Quelles solutions sont envisagées au vu de l'augmentation de l'effectif dans les classes ? Serait-il possible d'acheter des tables et des chaises puisqu'il en manque ?

A Grazac, les chaises pour la cantine ont été commandées. Une liste du matériel pour chaque classe sera transmise au Syndicat des Coteaux.

A Caujac, au mois de novembre toutes les tables disponibles seront utilisées. Si de nouveaux élèves arrivent, les enseignantes en demanderont de nouvelles.

## 5/ BUS SCOLAIRE

- Certains parents ont observé que le chauffeur roulait un peu trop vite. Serait-il possible que la garderie de Grazac finisse à 8h30, heure à laquelle le bus prend les enfants pour les amener de Grazac à Caujac ? En effet, les parents doivent attendre la fin de la garderie à 8h40 avant de déposer leur deuxième enfant pour ne pas avoir à payer juste pour 10 minutes.

Le disque du bus a été contrôlé. Il n'y a pas d'excès de vitesse du chauffeur.

A Grazac, les enfants peuvent être accueillis à la garderie de 7h30 à 8h35. Mme Darolles étant seule, elle ne peut pas gérer l'accueil de nouveaux enfants. entre 8h35 et 08h40. Ces 5 minutes sont nécessaires pour assurer la transition

entre le temps scolaire et périscolaire. Un accueil (8h35 à 8h40) pour les fratries seulement pourrait être étudié par le Syndicat des Coteaux. A ce jour l'organisation reste inchangée.

#### **6/ LA PROPRETÉ DE LA COUR de l'école de Caujac.**

Cette situation sera abordée en conseil des maîtres. L'équipe enseignante demande au syndicat des Coteaux la mise en place de poubelles avec sacs et couvercles.

Dès la rentrée du 2 novembre, un nouveau fonctionnement sera mis en place concernant l'utilisation des toilettes pendant la récréation. Cela permettra de réguler l'accès des enfants aux toilettes et d'éviter les dégradations. Le même fonctionnement sera mis en place sur le temps péri-scolaire.

**DIRECTRICE ÉCOLE DE CAUJAC et ÉCOLE D'ESPERCE**

**Cécile Combes Pialat**

**DIRECTRICE ÉCOLE DE GRAZAC**

**PRÉSIDENTE DE SÉANCE**

**Amandine BERGES**